



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 23 mars 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par
delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 22

à

Monsieur le Directeur
CM-CIC Aménagement Foncier
16 rue Pierre Simon de Laplace
57070 METZ

Objet : Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement « Les Terrasses de Malancourt » - Amnéville

N° 57-2019-00560

Recevabilité

PJ : Fiche descriptive

Ref. : DDM\Dossiers instruits_en cours\EP\Amnéville\2019 D EP Les Terrasses de Malancourt

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception, en date du 16 mars 2020 des compléments au dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **création d'un lotissement « Les Terrasses de Malancourt » à Amnéville**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice.

Une copie du récépissé délivré en date du 15 novembre 2019 sera affichée à la mairie d'Amnéville ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable de l'unité Police de l'eau,

Copie à :
BEREST
Mairie d'Amnéville

Céline Dellinger